

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-242

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13363 Situation : Cimetière WILSON

Division : 20 / Carré : UCM/enfants / Allée : 2 - Empl. Tombe : 1

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

**VU** la demande présentée par Madame GUINGNIER Anaëlle, Marcelle, Jeanne, Thérèse domiciliée 23, rue Ethe Virton, 28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière WILSON** à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : Qassim IRMOULI GUINGNIER, enfant sans vie du 24 septembre 2023 à Dreux (Eure-et-Loir).

DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du **06 octobre 2023** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 15 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **05 octobre 2038** pour une durée de quinze ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/246 du 06 octobre 2023.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 12 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231212-DEC2023-242-AU  
Date de télétransmission : 15/12/2023  
Date de réception en préfecture : 15/12/2023

Document certifié exécutoire

après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification ou affichage le



Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire,  
Mariam CISSÉ